

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 7 mars 2022**DÉLIBÉRATION n°2022-16**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 7 mars 2022 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 25 février 2022.

Point de l'ordre du jour :

2.1. Informations du Président – Motion sur la guerre en Ukraine

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

A la suite des récents et terribles événements en Ukraine, le Conseil d'Administration de l'Université de Tours souhaite témoigner son soutien à la population ukrainienne ainsi qu'aux populations russes et biélorusses qui ont, elles aussi, à subir les conséquences de ce conflit armé.

L'université apportera son aide aux étudiant.e.s et personnels de l'Université de Tours touchés par le conflit qui en exprimeraient le besoin.

L'accueil de chercheurs pourra être envisagé dans le cadre du Programme Pause, et cette offre d'accueil sera communiquée aux universités partenaires dans les universités ukrainiennes et limitrophes.

Des cours de français langue étrangère supplémentaires seront mis en place au CUEFEE.

En application des directives gouvernementales, l'université de Tours suspend jusqu'à nouvel ordre ses conventions et ses collaborations scientifiques avec la Russie. Les étudiants, chercheurs et enseignants-chercheurs russes qui travaillent dans les laboratoires de l'université de Tours peuvent naturellement poursuivre leurs activités.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la motion relative à la guerre en Ukraine.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	27
Abstentions :	0
Votes exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

Pièce jointe :

- Néant.

Fait à Tours,